

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, tenue le 1<sup>er</sup> août 2011 à 20 heures au Centre Administratif, sous la présidence de la mairesse, madame Clémence Le May.

Sont présents, les conseillers et la conseillère :

Marcel Deneault  
Louise B. Gosselin  
Hugues Girouard  
Michel Larochelle  
Stéphane Bilodeau  
Claude Michaud

et la directrice générale, madame Francine Moreau.

### **Ouverture de la séance**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre l'assemblée après la prière d'usage.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 juillet 2011.
3. Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer.
4. Lecture du courrier.
5. Période de questions.
6. Nomination du maire suppléant pour les trois prochains mois.
7. Renouvellement du contrat des assurances 2011-2012.
8. Appui à la demande d'augmentation du financement statutaire des organismes de bassins versants du Québec et à la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.
9. Autorisation relative à des frais d'inscription pour le colloque de zone des directeurs municipaux de la zone Centre-du-Québec.
10. Autorisation de dépense concernant des frais d'inscription à une séance de perfectionnement.
11. Autorisation à procéder – mise en demeure pour non paiement de taxes.
12. Demande à la MRC d'Arthabaska de modifier le schéma d'aménagement afin d'intégrer une partie des zones A-14 et C-8 à l'intérieur d'un îlot déstructuré de type 2.
13. Acceptation des permis 2011-07-118 à 2011-07-144 pour une valeur de 629 300,00\$.
14. AFFAIRES NOUVELLES
15. Période de questions.
16. Clôture de la séance.

2011-08-147

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu que l'ordre du jour ci-avant décrit, soit adopté tel que présenté en tenant compte cependant qu'on laisse l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-08-148

Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 juillet 2011

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu que les délibérations de l'assemblée ordinaire du 4 juillet 2011 soient adoptées telles que rédigées par la secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-08-149

Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer

La liste des comptes du mois de juillet 2011 depuis le dernier rapport de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska comportant 12 pages, totalisant 255 653,55\$ est soumise aux membres du Conseil.

Communication est également donnée d'un certificat de Madame Francine Moreau, secrétaire-trésorière, attestant que, conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses de deniers énumérées dans la liste des factures du mois de juillet 2011 de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska, totalisant 255 653,55\$.

Sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de juillet 2011, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lecture du courrier

- |                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commission de protection du territoire agricole du Québec | <ul style="list-style-type: none"><li>• Demande de révision dossier 353225</li><li>• Correspondance de Jean Roberge, résident au 72, route Pouliot – dossier 372964</li></ul>                                                                                                                            |
| MRC d'Arthabaska                                          | <ul style="list-style-type: none"><li>• Invitation au Forum 2011 de la Planification stratégique de la MRC d'Arthabaska, jeudi 20 octobre 2011 à 13h à la salle du Canton de Warwick</li></ul>                                                                                                           |
| Parc Marie-Victorin de Kingsey Falls                      | <ul style="list-style-type: none"><li>• Invitation spéciale – du 22 au 28 août prochain les résidents de la MRC d'Arthabaska sont invités à venir visiter gratuitement le Parc Marie-Victorin et ses nombreuses nouveautés en échange d'une denrée non périssable pour la Sécurité alimentaire</li></ul> |
| SPAA                                                      | <ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi des services pour les mois de janvier, février, mars et avril 2011</li></ul>                                                                                                                                                                               |
| Centraide Centre-du-Québec                                | <ul style="list-style-type: none"><li>• Demande de don – Campagne Centraide 2011</li></ul>                                                                                                                                                                                                               |
| Commission municipale du Québec                           | <ul style="list-style-type: none"><li>• Demande d'audience – révision Association québécoise des amis du patrimoine</li></ul>                                                                                                                                                                            |

Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

2011-08-150

Nomination du maire suppléant pour les trois prochains mois

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu que madame Louise B. Gosselin soit nommée maire suppléant pour les trois (3) prochains mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-08-151

Renouvellement du contrat des assurances 2011-2012

Après étude du dossier relativement aux conditions de renouvellement de la police d'assurance générale pour la municipalité, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska autorise le renouvellement du contrat des assurances pour une période d'un an, du 9 août 2011 au 9 août 2012 avec la firme Essor Assurances Placements Conseils inc.;

Que le Conseil autorise les primes à payer qui seront de :

Assurance générale : 18 513,00\$

Automobile : 1 149,00\$

La prime annuelle, excluant les taxes est de 19 662,00\$, il faut additionner un montant de 850\$ comme honoraires professionnels payable à Alain Laviolette, courtier d'assurances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-08-152

Appui à la demande d'augmentation du financement statutaire des organismes de bassins versants du Québec et à la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Legendre sur l'étude des problèmes juridiques de l'eau de 1972;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 1972;

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Pearse sur la politique fédérale des eaux qui proposait, en 1985, comme première recommandation d'adopter comme principe de base de la politique fédérale des eaux la gestion intégrée par bassin versant;

CONSIDÉRANT le Symposium sur la gestion de l'eau tenu à Montréal en 1997 qui a reconnu l'importance de la gestion de l'eau par bassin versant;

CONSIDÉRANT les conclusions de la Commission Beauchamp qui proposaient, en 1998, dans son rapport *l'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, de réformer la gouvernance étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec et de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau* de 2000;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002 qui propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence;

CONSIDÉRANT les principes nouveaux de gestion de la *Politique nationale de l'eau* qui stipule que « l'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle », que « La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action », que « L'approche sera participative », que « La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions »;

CONSIDÉRANT la première orientation de la *Politique nationale de l'eau* qui propose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements qui y sont rattachés, « Mettre en place la gestion par bassin versant », « Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets »;

CONSIDÉRANT l'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui confirme le statut juridique de l'eau;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs »;

CONSIDÉRANT la publication des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*;

CONSIDÉRANT les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000\$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000\$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63% du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant;

CONSIDÉRANT l'absence de Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en œuvre des 57 engagements de la *Politique nationale de l'eau*;

CONSIDÉRANT que 17 plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le ministre du MDDEP, conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, et que les autres le seront d'ici 2013;

CONSIDÉRANT l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants;

CONSIDÉRANT le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques;

CONSIDÉRANT l'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques;

CONSIDÉRANT les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en œuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT l'expertise des organismes de bassins versants qui œuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu de soutenir l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000\$ par OBV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement;
- par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4M\$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP;
- la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-08-153

Autorisation relative à des frais d'inscription pour le colloque de zone des directeurs municipaux de la zone Centre-du-Québec

Sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu d'autoriser les frais d'inscription de 100,00\$ au colloque annuel de zone pour la directrice générale, Madame Francine Moreau.

Ce colloque aura lieu le 22 septembre prochain à Nicolet. Les frais de déplacement seront remboursés par la municipalité sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-08-154

Autorisation de dépense concernant des frais d'inscription à une séance de perfectionnement

Attendu que la programmation de formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'automne 2011 offre une séance de perfectionnement concernant le code d'éthique des employés municipaux;

Attendu que la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale a ajouté plusieurs obligations pour les administrations municipales, la formation offerte a comme objectif d'accompagner les directeurs généraux dans ce parcours éthique, notamment par la présentation du modèle de code d'éthique des employés municipaux ainsi qu'un guide des bonnes pratiques;

Attendu que la Fédération des municipalités du Québec offre une conférence Web concernant le code d'éthique et de déontologie destiné aux élus;

Attendu que la séance de perfectionnement a lieu à St-Ferdinand, la directrice générale, demande une autorisation de dépense pour les frais d'inscription et de déplacement et pour la conférence Web les frais d'inscription seulement;

En conséquence, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu;

D'autoriser Francine Moreau, directrice générale, à assister à la session de perfectionnement ainsi qu'à la conférence Web et que la Municipalité autorise les frais d'inscription de 180\$ plus les taxes applicables ainsi que les frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-08-155

Autorisation à procéder – mise en demeure pour non paiement de taxes

La directrice générale, Francine Moreau, dépose aux membres du Conseil deux comptes de taxes comportant des arrérages pour les 2009-2010 et 2011. Les deux propriétaires ont reçus des avis de rappel par courrier recommandé au début du mois de juillet. De plus, à plusieurs reprises l'un d'eux a été contacté par téléphone afin de lui offrir une entente de paiement et pour l'autre, le numéro de téléphone est introuvable. Les deux propriétaires ont ignoré totalement les avis et les messages reçus.

Après l'étude des deux dossiers, sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu;

Que la municipalité procède à la perception des taxes impayées pour les matricules 9300-11-2888 et 9796-08-0596 en expédiant à chacun des contribuables, un avis légal de perception de taxes foncières.

Que le conseil mandate son aviseur légal, Me Claude Caron, pour effectuer les procédures légales de perception suite à la transmission par la secrétaire-trésorière des états de compte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-08-156

Demande à la MRC d'Arthabaska de modifier le schéma d'aménagement afin d'intégrer une partie des zones A-14 et C-8 à l'intérieur d'un îlot déstructuré de type 2

Attendu que dans les zones C-8 et A-14 longeant l'avenue Pie X nous retrouvons plusieurs petits commerces ayant des droits acquis sur leurs usages actuels;

Attendu que les zones C-8 et A-14 se retrouvent en zone verte en vertu de la loi sur le zonage agricole;

Attendu que l'extension de l'usage dérogatoire d'une construction est limitée à 50% de la superficie utilisée le 4 mars 1992, en vertu du règlement de zonage numéro 384-2003 en vigueur;

Attendu que l'inspecteur en bâtiment de la municipalité a reçu plusieurs demandes de permis d'agrandissement ou pour de nouvelles constructions provenant des propriétaires des commerces situés en bordure de l'Avenue Pie X, sans pouvoir accéder à leur demande en raison des restrictions de la réglementation actuelle;

Attendu que l'on retrouve à l'intérieur du schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska des zones de « type 2 » qui sont définies comme « des zones d'habitations et de commerces relativement éloignées à un noyau urbain et localisées en milieu agricole. Ces îlots consistent en des développements linéaires le long de certaines voies de circulation importantes »;

Attendu que pour répondre aux besoins des propriétaires commerçants de l'Avenue Pie X, l'inspecteur en bâtiment, Patrick Parenteau, propose aux membres du Conseil de faire une demande à la MRC d'Arthabaska pour qu'elle modifie son schéma d'aménagement afin d'intégrer une partie des zones A-14 et C-8, tel que montré au plan (Annexe A) ci-joint, à l'intérieur d'un îlot déstructuré de type 2;

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu;

Que le Conseil accepte la proposition déposée par Monsieur Patrick Parenteau, inspecteur en bâtiment, et demande à la MRC d'Arthabaska d'étudier la possibilité de modifier son schéma d'aménagement en vigueur afin d'intégrer une partie des zones A-14 et C-8 à l'intérieur d'un îlot déstructuré de type 2, tel que montré au plan de l'Annexe A faisant partie intégrante de cette résolution.

Le 1<sup>er</sup> août 2011(suite)

Que le dossier sera acheminé à Caroline Marchand, directrice de l'aménagement pour la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-08-157

Acceptation des permis 2011-07-118 à 2011-07-144 pour une valeur de 629 300,00\$.

Sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu d'accepter les permis portant les numéros 2011-07-118 à 2011-07-144 inclusivement pour une valeur de 629 300,00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### AFFAIRES NOUVELLES

##### Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions 2011-08-149, 2011-08-151, 2011-08-153 et 2011-08-154.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1<sup>er</sup> jour du mois d'août 2011.

---

Francine Moreau,  
Secrétaire-trésorière

2011-08-158

##### Clôture de la séance

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Clémence Le May,  
Mairesse

---

Francine Moreau,  
Secrétaire-trésorière

La signature par la mairesse équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.

